

Anixter croit en la protection des droits de l'homme, et que tous les individus doivent être traités équitablement, avec dignité et respect. Partout où nous travaillons, nous nous engageons à intégrer le respect des droits de l'homme dans nos pratiques, directement au sein de nos propres activités internationales et à tous les échelons de notre chaîne d'approvisionnement. Cet engagement se reflète dans nos valeurs fondamentales ainsi que dans notre Code international de déontologie et de conduite professionnelle, dans notre rapport sur la responsabilité d'entreprise et toute autre politique associée.

Les Principes mondiaux relatifs aux droits de l'homme d'Anixter formulent notre engagement à respecter les droits de l'homme et traduisent les principes communs du Pacte mondial des Nations unies, dont Anixter est signataire depuis 2012, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que de toute loi ou réglementation des pays où nous exerçons nos activités.

Anixter se félicite d'être un employeur souscrivant au principe de l'égalité d'accès à l'emploi et de pratiquer une politique « tolérance zéro » en matière de discriminations illégales. En interne, nous avons instauré des règles facilitant le signalement de toute difficulté rencontrée par nos employés et une solide politique anti-représailles. Les employés peuvent, si nécessaire, adresser leurs questions, difficultés ou inquiétudes portant sur les droits de l'homme, le trafic d'êtres humains, les représailles ou tout autre problème relatif à la conduite déontologique, à leur superviseur, au service des relations humaines, au service juridique ou avoir recours à notre ligne d'intégrité professionnelle 24h/24, le cas échéant. Pour obtenir plus d'information sur la ligne d'intégrité professionnelle ou signaler anonymement des incidents, veuillez consulter la page [www.anixter.ethicspoint.com](http://www.anixter.ethicspoint.com).

Tout incident relatif au trafic d'êtres humains peut également être signalé à la Global Human Trafficking Hotline de l'U.S. Department of Health & Human Services, à l'adresse suivante <https://humantraffickinghotline.org/report-trafficking>.

Ces principes s'appliquent à tous les employés, partenaires, fournisseurs, clients et prestataires d'Anixter et soutiennent les droits de l'homme de toutes les parties prenantes d'Anixter.

## **Documentation :**

[Code international de déontologie et de conduite professionnelle d'Anixter](#)

[Code de conduite des fournisseurs](#)

[Rapport sur la responsabilité d'entreprise](#)